

## DELIBERATION

2014C-09

JS

### SEANCE DU COMITE DU 25 JUIN 2014

Membres	: 49	Voix délibératives en exercice	: 74
En exercice	: 49	Voix délibératives présentes	: 47
Présents	: 30	Voix délibératives avec pouvoirs	: 10
Représentés	: 06	Voix délibérative totales	: 57

### OBJET : Affectation des résultats 2013

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq juin à dix-huit heures, se sont réunis, en l'Hôtel du Département, siège social du Syndicat, les Membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de la Seine-Saint-Denis, légalement convoqués le vingt juin deux mille quatorze, sous la Présidence de **Madame KELLNER** présidente du SITOM93.

#### PRESENTS :

**M. FOURNIER (GAGNY), M. CACACE (LE RAINCY), M. MALAYEUDE (NEUILLY-PLAISANCE) MME SMADJA (ROSNY-SOUS-BOIS), M. DURANDEAU (SEAPFA), MME MUTABESHA, MME REVIDON (C.A. d'EST-ENSEMBLE) : vice-présidents**

**MMES JARDIN, MAUPOUSSIN (CLICHY-SOUS-BOIS), M. ALEXANDRE (COUBRON), MME. VANDENABELLE, M. DESRUMAUX, M. ADAM (C.A. DE L'AÉROPORT DU BOURGET), MME. CAMPOY (GAGNY), MM. MICONNET, LANTERI, (LIVRY-GARGAN), M. BERTHIER, (NEUILLY-PLAISANCE), M. REIN (NEUILLY-SUR-MARNE), M. MARTHÉLY [représentant M. CHAULET], MME PONTHER, M. KHALDI, M. ROSÉ, (C.A. de PLAINE-COMMUNE), M. BOYER, (ROSNY-SOUS-BOIS), M. MERIGUET, (SEAPFA), MM. LEMASSON, RINGRESSI (VAUJOURS), MM. LEUCI, PERIES, MME HARENGER, (C.A. d'EST-ENSEMBLE).**

#### EXCUSES : VP = Vice-président

**M. ABRAHAMS (C.A. d'EST-ENSEMBLE)  
MME DENIS (C.A. d'EST-ENSEMBLE)  
MME GAUTHIER (PAVILLONS-SOUS-BOIS)**

**M. MARIOT (SEAPFA)  
M. SANOGO (AULNAY SOUS BOIS)  
M. VIOIX (C.A. d'EST-ENSEMBLE)**

#### EXCUSES AVEC POUVOIR :

**M. DAGUET (VP) (C.A de PLAINE COMMUNE)  
M. DELLANOY (VP) (C.A. de PLAINE COMMUNE)  
M. LAGRANGE (VP) (C.A d'EST ENSEMBLE)  
M. MAGE (VP) (VILLEMOMBLE)  
M. RUSSIER (VP) (C.A. de PLAINE COMMUNE)  
M. TORO (VP) (COUBRON)**

pouvoir donné à **MME KELLNER**  
pouvoir donné à **M. MICONNET**  
pouvoir donné à **MME REVIDON**  
pouvoir donné à **M. FOURNIER**  
pouvoir donné à **M. DURANDEAU**  
pouvoir donné à **M. CACACE**

# LE COMITE SYNDICAL,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la nomenclature M14,

**Vu** le Compte Administratif 2013,

**Vu** le résultat de la section de fonctionnement,

**Vu** le résultat de la section d'investissement,

**Considérant** qu'il convient d'affecter les résultats disponibles de l'exercice 2013,

**A l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré,**

**ARTICLE UNIQUE : Décide** d'affecter, selon tableau joint, les résultats disponibles :

- de la section de fonctionnement de l'exercice 2013 s'élevant à **565 386,04 euros** (excédent) au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».
- de la section d'investissement de l'exercice 2013 s'élevant à **96 041,57 euros** au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Reçu en préfecture  
de Bobigny  
- 9 JUIL. 2014  
le,

La Présidente du SITOM93  
soussignée certifie que  
le présent acte est  
exécutoire le - 9 JUIL. 2014

**Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.**

**Ampliation de la présente délibération sera adressée à :**

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis
- Madame le Trésorier Principal de Bobigny.



LA PRÉSIDENTE

**Pour extrait conforme**



La Présidente du SITOM93  
Par Délégation le Directeur Technique  
  
Laurent Desnoyers